

COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
RUMERSHEIM-LE-HAUT
du 24 mai 2016**

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

PRESENTS : M. MEYER Luc, Mme GANTNER Christine, Mme WALTER Laetitia, Mme MEYER Sylvie, Mme DE SOUSA Sandra, Mme MEDUA Julie, Mme COUTO LIMA Pastora, M. THUET Mathias, M. BODINET Martial, Mme GERSTER Christelle, M. BITZBERGER David

ABSENT EXCUSE : M. FIMBEL Patrice

PROCURATION : M. FIMBEL Patrice à M. SCHELCHER Thierry

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2016
2. Achat terrain
3. Commission scolaire et périscolaire
4. Conseil municipal des enfants
5. Adhésion au service d'autorisation du droit des sols
6. Rapport annuel 2015 eau assainissement
7. Décisions du maire dans le cadre des délégations
8. Subvention
9. Journée Citoyenne
10. Communauté de Communes Essor du Rhin
11. Divers
12. Informations

1. Approbation du procès verbal de la séance du 15 mars 2016

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance du 15 mars 2016.

2. Achat terrain

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'opportunité d'achat par la Commune d'un terrain boisé proche de la station de pompage.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir la parcelle n° 27 section 48 d'une contenance de 23,27 ares, appartenant à M. et Mme MAURER Germain (usufruitiers), domiciliés à Rumersheim-le-Haut, 24 rue d'Ensisheim, et à M. MAURER Frédéric (nu-proprétaire), domicilié à Colmar, 7 rue de la Houblonnière, au prix de 60 € l'are ;
- de confier aux notaires Coustau et Boismeu à Ensisheim la rédaction de l'acte de vente ;
- que les frais de notaire sont à charge de la Commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

3. Commission scolaire et périscolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les personnes membres de la commission scolaire déjà existante : Mmes MEYER Sylvie, WALTER Laetitia, GERSTER Christelle, M. SCHELCHER Thierry. Il propose de remplacer la commission scolaire pour la commission scolaire et périscolaire, et d'y ajouter les membres suivants : Mmes DE SOUSA Sandra, COUTO LIMA Pastora, M. BITZBERGER David. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition.

Les locaux pour le service périscolaire (qui débutera à la rentrée 2016) ont été définis. La salle de classe libre à l'école élémentaire sera utilisée pour le périscolaire (en accord avec les enseignantes). Les repas de midi seront servis à la salle de musique. Les tables et chaises pour la salle d'activité seront récupérées et le mobilier fabriqué lors de la Journée Citoyenne. Du mobilier empilable pour la salle de musique et autres accessoires devront être achetés.

4. Conseil municipal des enfants

Mme WALTER Laetitia informe l'Assemblée de l'avancement des démarches relatives à la création d'un conseil municipal des enfants. Elle a rencontré les enseignantes avec M. MOUTOUSSAMY Daniel, qui s'est porté volontaire pour ce projet. Les élections des sept petits conseillers auront lieu le 30 septembre 2016 (parmi les élèves des classes de CM1 et CM2, le collège électoral étant constitué des classes de CE2, CM1 et CM2). La première réunion se tiendra le 14 octobre 2016 en mairie, au cours de laquelle sera élu le petit maire.

Une profession de foi sera rédigée par les enfants, précisant leurs projets. Une enveloppe financière, à définir ultérieurement, sera attribuée au conseil municipal des enfants.

Mme WALTER Laetitia précise qu'elle a informé les enfants qu'ils devront, une fois élus, être présents à certaines manifestations (Haut-Rhin Propre, Journée Citoyenne, cérémonie du 11 novembre,...).

5. Adhésion au service d'autorisation du droit des sols

Vu l'article L.422-1 du Code de l'urbanisme aux termes duquel le Maire est l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom de la commune,

Vu l'article R.423-14 et R.423-15 du Code de l'urbanisme permettant au Maire de charger un syndicat mixte d'instruire sous son autorité les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme,

Vu les statuts du Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon et plus particulièrement son article 2,

Vu l'offre du Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon de porter assistance aux communes figurant dans son périmètre ou en dehors et faisant appel à ses services pour réaliser la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables), des certificats d'urbanisme et les Déclarations des Eléments Nécessaires au Calcul des Impôts (DENCI),

Considérant que l'instruction des autorisations du droit des sols de la Commune de Rumersheim-le-Haut est assurée par la Direction Départementale des Territoires,

Considérant que la loi ALUR entraîne un désengagement de l'Etat dans son soutien technique aux collectivités territoriales en matière d'urbanisme,

Considérant que la loi ALUR incite les collectivités territoriales à mutualiser la mission d'instruction des autorisations du droit des sols à l'échelon intercommunal,

Considérant que, par les délibérations du 10 décembre 2014 et du 1^{er} mars 2016, le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a décidé de porter assistance aux communes figurant dans son périmètre ou en dehors et faisant appel à ses services pour réaliser la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables), des certificats d'urbanisme et les Déclarations des Eléments Nécessaires au Calcul des Impôts (DENCI),

Considérant que la Commune de Rumersheim-le-Haut souhaite confier l'instruction des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme au Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon,

Considérant que la Commune de Rumersheim-le-Haut et le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon ont élaboré un projet de convention prévoyant le transfert de cette mission au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant que la Commune de Rumersheim-le-Haut ne transfère que la mission d'instruction au syndicat, le Maire étant seul compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme qui relèvent de la Commune,

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables), des certificats d'urbanisme et les Déclarations des Eléments Nécessaires au Calcul des Impôts (DENCI) entre la Commune de Rumersheim-le-Haut et Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6. Rapport annuel 2015 eau assainissement

Après en avoir pris connaissance et après délibération, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2015 des services eau et assainissement.

7. Décisions du maire dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Déclarations d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption sur les immeubles sis section 4 n° 207/41 et 210/42, section 44 n° 275/109 et 276/109, section 44 n° 266, section 3 n° 60, section 46 n° 406/34 et 408/34
- Concessions de terrain dans le cimetière communal accordées depuis le 22 mars 2016 : n° 93 à 100.
- Démolition du préau de l'ancienne mairie par l'entreprise Bitzberger : 6 414,00 € TTC.
- Modification du branchement assainissement de l'ancienne mairie par l'entreprise Bitzberger : 5 162,51 € TTC.
- Acquisition d'équipement pour le corps des sapeurs-pompiers auprès de la société Maison Collinet : 20 pantalons, vestes kermel et rangers (6 596,02 € TTC), 8 casques (3 852,77 € TTC), vêtements divers (784,91 € TTC).
- Epandage des boues de la station d'épuration : réalisation par la société Agrivalor du dossier au titre de la loi sur l'eau (étude préalable et répertoire des parcelles associé) pour un montant de 6 521,08 € TTC.

8. Subvention

Monsieur le Maire relaie à l'Assemblée l'initiative du Réseau des communes Journée Citoyenne de soutenir la commune de Marvejols (4 900 habitants) en Lozère, pour l'organisation de sa Journée Citoyenne le 11 juin 2016. Cette commune est en grande difficulté financière avec une dette record de 13 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 5 millions de frais financiers (emprunts toxiques). Par un système de « bons d'achats », les communes qui le souhaitent peuvent devenir partenaires de la Journée Citoyenne de Marvejols. Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de soutenir cette commune à hauteur de 200 €. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

9. Journée Citoyenne

M. MEYER Luc fait un point sur les préparatifs de la Journée Citoyenne qui aura lieu le samedi 28 mai 2016. Les chapiteaux ont été loués auprès la société Amplitub's pour un montant de 1 732 € TTC.

Mme GANTNER Christine présente à l'Assemblée deux offres relatives à la réalisation d'une vidéo d'environ 7 minutes. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre la moins-disante de M. FOEHRLE Mathieu pour un montant de 554 €.

Monsieur le Maire rajoute qu'il faudra réfléchir à organiser l'année prochaine d'activités pour les enfants, pour que les parents puissent participer.

10. Communauté de Communes Essor du Rhin

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des points suivants :

- Présentation par la société KPMG d'une étude relative à l'organisation de la future communauté de communes issue de la fusion des Communautés de Communes Essor du Rhin et Pays de Brisach. Vu la densité des informations, ces dernières seront présentées au Conseil Municipal lors d'une réunion spécifique. Notre commune n'aura qu'un seul délégué (et un suppléant) au sein de la nouvelle collectivité.
- PLUI : première réunion de présentation le 31 mai 2016 à 17 h 00. Mrs SCHELCHER Thierry et MEYER Luc seront présents.
- L'ADAUHR a été chargée par la CCER du dossier de modification simplifiée du POS (rectification d'une erreur matérielle au niveau de la constructibilité rue du Rhin)

11. Divers

Néant.

INFORMATIONS

- ◆ Démission de M. FISCHER Eric de son poste de conseiller municipal.
- ◆ Arrêté préfectoral n° RA3503 du 14 mars 2016 portant prorogation du délai de dépôt d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) (à déposer avant le 27 septembre 2016).
- ◆ Lancement semaine 21 de la consultation des entreprises pour le ravalement de façade de la mairie. Délai de remise : 20 juin 2016. Ouverture des plis le 23 juin 2016, pour début des travaux en septembre 2016. D'ici là, la commission travaux se réunira pour le choix des couleurs.
- ◆ Cimetière : place de stationnement handicapé à mettre en place. Pose d'un panneau « arrêt et stationnement interdit » devant la propriété Stoelben.
- ◆ La vente de vieux objets entreposés dans l'ancienne mairie a permis de récolter 84 € pour les écoles.
- ◆ La société Sylva Technic a effectué la taille des arbres le long de la RD468, et des tilleuls près de la chapelle et dans la rue de Blodelsheim.
- ◆ Travaux d'enfouissement des lignes électriques 20 000 V : phase finale courant juin 2016 rue de Munchhouse, l'autorisation de passage sous la vie ferrée ayant été obtenue auprès de la SNCF.
- ◆ Offres à venir pour des réfections de voirie.
- ◆ La société Vialis poursuit l'étude diagnostique de l'éclairage public.
- ◆ Commerce de proximité : Mme CROS Nadine, de la Chambre de Commerce, est en contact avec Monsieur le Maire pour de nouvelles informations.
- ◆ La CCER a proposé la mise en place d'un PAV enterré.
- ◆ Monsieur le Maire souhaite réactiver le projet de réaménagement de la rue du Rhin.
- ◆ Baguage des cigogneaux : voir si les écoles sont intéressées.

TOUR DE TABLE

- ❖ **M. MEYER Luc :**
 - Débroussaillage pour essai par M. SCHOENAUER Dominique à divers endroits de la commune.
- ❖ **Mme MEYER Sylvie :**
 - Kermesse des écoles le 24 juin 2016 à la salle des sports.
 - 17 mai 2015 : apéro convivial avec 10 jeunes, deuxième rencontre le 7 juin 2016.
- ❖ **M. BODINET Martial :**
 - Fête de la musique le 17 juin 2016 à la salle de musique.
- ❖ **Mme COUTO LIMA Pastora :**
 - Des débris de verre dans les propriétés attenantes à la salle de musique ont été trouvés, il faudrait trouver une solution pour éviter ces nuisances.
- ❖ **M. THUET Mathias :**
 - Suite à des dégradations dans ses parcelles agricoles par des motos, souhaite la diffusion d'un article dans le flash infos.

La séance a été levée à 22 h 45.

Pour extrait conforme,
Rumersheim-le-Haut, le 27 mai 2016
Le Maire



T. SCHELCHER